

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Nombre de Membres	
Membres en exercice	Présents
27	22
Votants	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
2 novembre 2022

Date de publication  
14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Emmanuel PROVIN**

Représentés : **Evelyne BOCQUET par Anita DANGIN, Raynald INGELAERE par Angélique CHEVRE, Mélanie SIGNORY par Jean-Baptiste SCHREINER.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03\_08112022

**N°03 : COULEE VERTE**

**Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY**

Lors de sa séance du 12 octobre 2021, il a été présenté au conseil municipal les conclusions de l'étude de faisabilité sur la création d'une « coulée verte » sur la commune débutée en janvier 2021 et réalisée par le cabinet PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage

Les élus ont alors approuvé ce projet de « coulée verte » composé de sept séquences jalonnant Bar-sur-Aube :

1. Le départ depuis le complexe aquatique, le quartier des varennes et son complexe sportif : Pumptrack, parcours fitness et de streetworkout, piste cyclable, stationnements végétalisés...
2. Place du Jard à l'espace Davot :
  - Une place historique pour le stationnement et la pétanque
  - Une promenade le long de la Bresse et requalification du stationnement
  - Le parc Davot : un dialogue avec le parc de la Gravière
3. Le parc de la Gravière
  - Où s'aventurer en pleine nature
  - un parcours aventure en lisière

- une prairie arborée aménagée pour profiter de la rivière
  - Détente et pique-nique
  - Un « espace plage » pour plus de loisirs au bord de l'Aube
4. Des boulevards « Belvédères » sur l'Aube
  5. Place Mathaux : un belvédère lieu d'animation, de rencontres et de détente
  6. L'aire du chemin de Mathaux
  7. Vers la base Canoë – passerelle sur l'Aube vers le Chemin de Fontaine

Lors du conseil municipal du 9 novembre 2021, il avait été décidé que la 1ère phase pourrait se composer des séquences allant des boulevards « Belvédères » sur l'Aube à l'Aire du chemin de Mathaux en passant par la place Mathaux pour un montant estimatif de 1 699 500 € HT selon le découpage suivant :

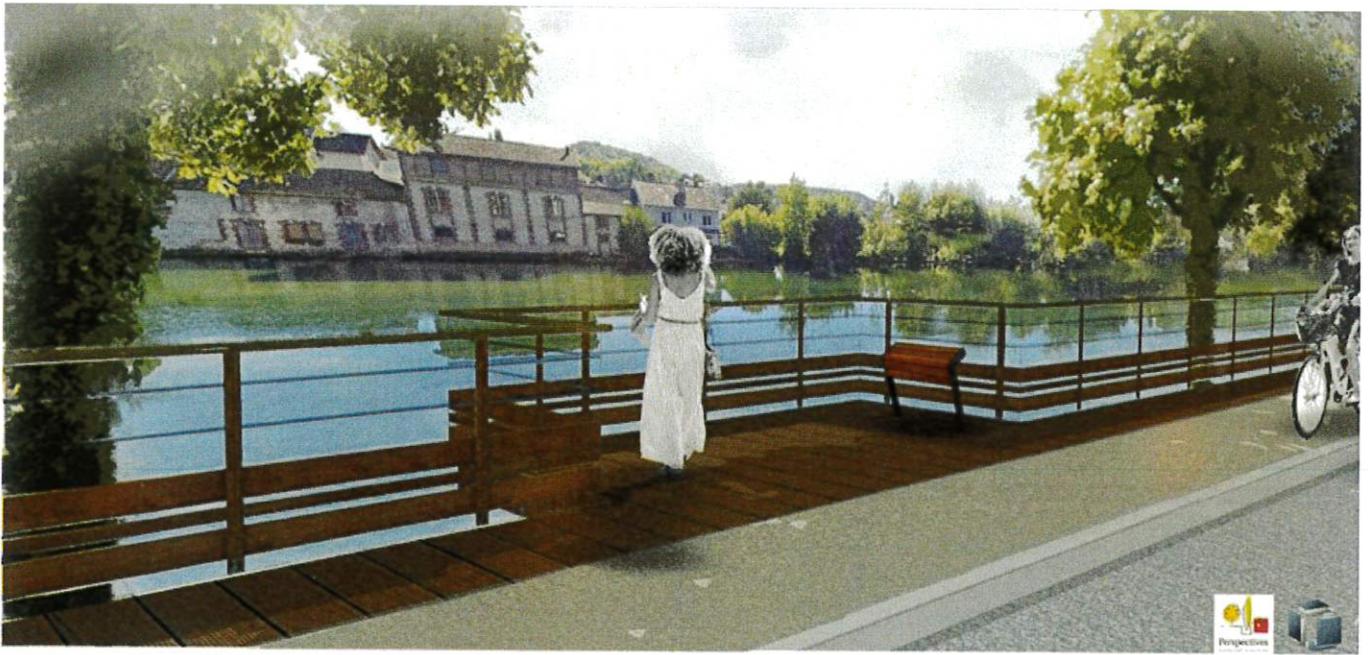
<b>Tranche 1 : Boulevards Victor Hugo, belvédères sur l'Aube, place Mathaux et aire du chemin de Mathaux</b>	<b>Montant prévisionnel en € HT</b>
Boulevard Victor Hugo	117 000,00 €
Pontons belvédères	500 000,00 €
Boulevard de la République	272 000,00 €
Place Mathaux	553 000,00 €
Aire de service camping-cars et aire de jeux	132 500,00 €
<b>Total travaux</b>	<b>1 574 500,00 €</b>
Honoraires maîtrise d'œuvre	100 000,00 €
Autres études techniques	25 000,00 €
<b>Total tranche 1</b>	<b>1 699 500,00 €</b>

C'est le groupement composé des cabinets C3i et Perspective Paysage qui a été le mieux disant et a donc été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la coulée verte.

Au cours des études d'avant-projet, il a finalement été décidé de remplacer les pontons devant créer un dialogue entre le parc de la Gravière et le parc de l'espace DAVOT par une passerelle permettant de relier les deux, permettant ainsi d'assurer une continuité et de résoudre les problématiques de stationnement pour se rendre à la Gravière. En conséquence, cette passerelle et l'aménagement du parc de l'espace DAVOT ont été réintégrés à cette 1<sup>ère</sup> tranche.

Il convient désormais d'approuver la phase avant-projet définitif ainsi que le plan de financement correspondant.

Présentation de l'avant-projet définitif :







Cet aménagement sera découpé comme suit :

Au stade de l'avant-projet définitif, le chiffrage prévisionnel est le suivant :

<b>Tranche 1 : Passerelle entre Gravière et Davot, Boulevards Victor Hugo, belvédères sur l'Aube, boulevard de la République, place Mathaux et aire du chemin de Mathaux</b>	<b>Montant prévisionnel en € HT</b>
Passerelle entre la Gravière et Davot	289 850,00 €
Aménagement du Parc Davot	37 845,00 €
Pontons belvédères	161 900,00 €
Boulevards (Victor Hugo et République)	110 484,00 €
Place Mathaux	234 120,00 €
Aire de service camping-cars et aire de jeux	121 095,53 €
<b>Total travaux</b>	<b>955 294,53 €</b>
Honoraires maîtrise d'œuvre	84 445,00 €
Autres études techniques	69 155,00 €
Frais divers (actualisations, aléas..)	69 834,00 €
<b>Total tranche 1</b>	<b>1 178 728,53 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant subventionnable :	1 178 728,53 €
ETAT (DSIL pour la tranche 1-A) :	200 000,00 €
ETAT (DETR/DSIL pour la tranche 1-B) :	200 000,00 €
Région Grand Est:	300 000,00 €
Département :	240 000,00 €
Commune :	238 728,53 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif de la tranche 1 de l'aménagement d'une coulée verte, pour un montant de 1 178 728,53 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les marchés de travaux et à signer tous les documents et actes correspondants,
- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement suivant :
  - ETAT (DETR/DSIL) : 400 000.00 €
  - Département : 240 000.00 €
  - Région Grand Est : 300 000.00 €
  - Commune : 238 728.53 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



fl.

.....*Simone DEVAUX*....., secrétaire de séance

*fl.*